

Le RGPD, ou Règlement Général sur la Protection des Données

Entré en application le 25 mai 2018, ce texte réglementaire européen vise à encadrer le traitement des données de manière égalitaire sur tout le territoire de l'Union Européenne. Il a pour visée de permettre aux entreprises européennes de développer leurs activités numériques dans un contexte juridique partagé. Du fait qu'il est un règlement, le RGPD ne nécessite aucune transposition juridique dans les Etats membres, mais cela implique qu'il devra soit appliqué de la même manière sur tout le territoire européen.

Les Laboratoires produisent et conservent diverses données (données de la recherche, données personnelles des membres, etc.), de sorte qu'il est indispensable de s'informer d'abord, de se conformer au RGPD ensuite, dans le cadre de ce qui se met en place au niveau UT2J.

Pour s'informer et avoir accès aux textes officiels :

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/reglement-general-sur-protection-des-donnees-rgpd>

Pour se former, la CNIL met à disposition un mooc très bien fait :

<https://www.cnil.fr/fr/la-cnil-lance-sa-formation-en-ligne-sur-le-rgpd-ouverte-tous>